

DEMANDE D'INTERVENTION pour la réalisation d'une prestation : APPUI TECHNIQUE OVIN-LAIT

A retourner à la Chambre d'Agriculture des AHP, adresse ci-dessus

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

Ou raison sociale (pour les sociétés) :

représentée par son gérant ci-après dénommé :

demeurant (adresse complète) :

.....

Tél : Fax :

Mel :

Sollicite par la présente la Chambre d'Agriculture des AHP pour la réalisation d'une prestation « Appui technique ovin-lait »

Modalités de la prestation :

- Une visite technique :
Visite sur place (~2 heures) permettant d'aborder les points techniques qui vous concernent (troupeau, alimentation, lactation, commercialisation, réduction des charges, équipements, primes, réglementaires...). Envoi d'un compte-rendu.
- Réalisation d'un bilan technique et économique :
Lors d'une visite sur place (~3 heures), ce bilan est réalisé sur l'atelier ovin-lait (au moins). Ce bilan permet de situer les points forts et les points faibles de l'exploitation que ce soit au niveau technique ou économique et de cerner vos coûts de production et les améliorations possibles. Il permet aussi de réfléchir à des projets d'investissements. Envoi du bilan commenté.
- L'envoi de différents documents (synthèse régionale annuelle...).
- Une réunion de restitution des résultats technico-économiques collective en fin d'année. Les résultats sont anonymes mais permettent d'échanger entre éleveurs.

Autorisations :

Le demandeur autorise la Chambre d'Agriculture des AHP à se faire communiquer les différentes informations ou données qui sont nécessaires à la réalisation de la prestation.

Modalités financières :

Le demandeur prend acte que sa participation financière sera de 60 € HT pour l'année 2019 (soit 72 € TTC). Ce montant est à payer avant le 20/12/2019.

Fait en 2 exemplaires, dont un exemplaire à conserver.

A, le

Signature :